



**COMMUNE DE FOUNEX**  
*Municipalité*

***Au Conseil communal de Founex***

## **Préavis N° 012/2021-2026**

**Demande de crédit de CHF 86'900.00 TTC  
concernant la création d'une rampe d'accès  
PMR pour l'entrée de l'Épicerie**

Responsabilité du dossier :  
***Patrimoine immobilier***  
***M. Hervé Mange - Municipal***

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Travaux</b>	<b>4</b>
<b>3. Marchés publics et procédures de mise en concurrence</b>	<b>4</b>
<b>4. Aspect financier</b>	<b>4</b>
<b>5. Conclusions</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Lors de la reprise du guichet de la Poste par Volg, il a été demandé à la Commune de Founex, propriétaire du bâtiment, d'assurer l'accès aux personnes à mobilité réduites (PMR) à l'aide d'une rampe. En effet si l'ancienne Poste donnait un accès conforme à la législation aux personnes à mobilité réduite, ceci n'était plus le cas avec l'adoption du local de l'épicerie doté uniquement d'escalier.

Une négociation tripartite a abouti à un accord de co-financement du projet à la fois par la Poste, Volg et la commune de Founex. En effet, La Poste et Volg se sont respectivement engagés à hauteur de CHF 15'000.00 et de CHF 30'000.00 sur cet investissement. Le Conseil communal est cependant appelé à se prononcer sur l'entièreté du crédit, charge étant donnée à la Municipalité de se faire rembourser les contributions prévues à l'issue du chantier.

La Municipalité a alors lancé une demande d'offre en marché public, selon le mode gré à gré comparatif pour la réalisation d'une rampe PMR et d'un escalier pour l'entrée de l'épicerie, comprenant, selon les normes SIA 1002 :

- Le projet d'ouvrage
- La procédure d'autorisation
- L'appel d'offres
- La réalisation (suivi)

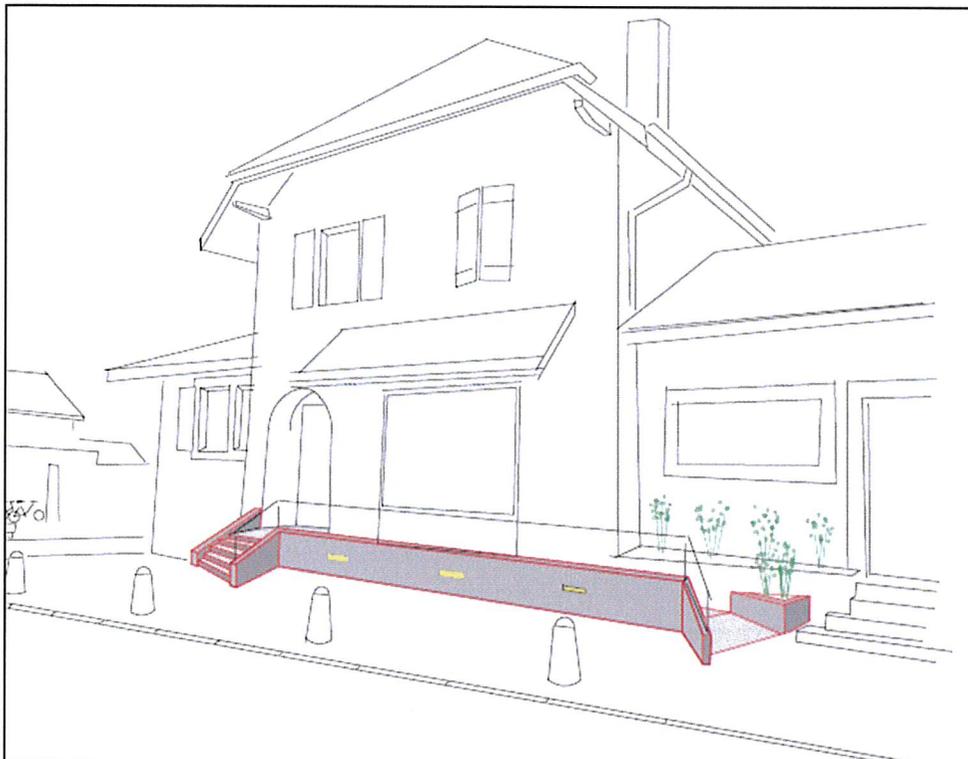
Le financement de cette étude n'étant pas spécifiquement prévu au budget 2021, c'est le compte « 340.3185 - Honoraires et frais d'expertises », pour l'ensemble des constructions communales qui a été sollicité. Ce compte proposait CHF 40'000.00 pour des frais d'expertise du patrimoine immobilier.

Trois bureaux d'architectes ont été contactés et deux d'entre eux ont répondu favorablement, à savoir le Groupe Les Ateliers, ainsi que Glatz & Nassisi Architecture Sàrl. Le troisième mandataire, GUYOT Architectes, a décliné la proposition par manque de disponibilité.

Suite à une évaluation multicritères de cette demande d'offre en marché public en gré à gré comparatif, le cabinet Glatz & Nassisi Architecture Sàrl a finalement été retenu.

## 2. Travaux

La rampe imaginée par le bureau Glatz et Nassisi se présente comme suit :



Ce projet de rampe a été soumis à l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées), qui a donné son aval.

## 3. Marchés publics et procédures de mise en concurrence

La Commune de Founex est assujettie à la Loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement d'application, ceci en vertu de l'Accord bilatéral sur les marchés publics entre la Communauté européenne et la Suisse, de la Loi sur le marché intérieur (LMI) et de l'AIMP révisé du 15 mars 2001. Elle doit donc impérativement respecter un certain nombre de règles en matière de mise en concurrence tant des mandataires que des entreprises de construction.

En ce qui concerne les travaux, il a été décidé d'utiliser la procédure de marchés publics de gré à gré comparatif pour les travaux principaux, soit les travaux de maçonnerie et de serrurerie. En effet, le montant de chaque mandat est inférieur à CHF 150'000.00 HT.

## 4. Aspect financier

Les montants mentionnés ci-dessous proviennent des estimations du bureau d'architecte mandaté.

Désignations	Montants
Travaux préparatoires	CHF 11'000.00
Construction rampe et escalier	CHF 45'000.00
Aménagements	CHF 8'000.00
Honoraires architecte	CHF 15'000.00
Taxes, assurances et divers	CHF 1'500.00
<b>Sous-total</b>	<b>CHF 80'500.00</b>
Réserves pour imprévus (environ 10% des travaux)	CHF 6'400.00
<b>TOTAL TTC ARRONDI</b>	<b>CHF 86'900.00</b>

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 012/2021-2026, relatif à une demande de crédit de CHF 86'900.00 TTC concernant la création d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée de l'Épicerie
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des constructions
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 012/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 86'900.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à mener les travaux décrits dans le présent préavis
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir** le solde de cet investissement, après déduction des participations de La Poste et de Volg, sur une durée de 10 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 9 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

Lucie Kunz-Harris

la secrétaire :

Claudine Luquiens

le Municipal responsable :

Hervé Mange

# Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 012/2021-2026 concernant la demande de CHF 86'900.00 TTC concernant la création d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée de l'épicerie

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 16 mai 2022, en présence de Mme Lucie Kunz-Harris, Syndique, de Mme Emmanuelle Moser-Lehr et Mme Christa von Wattenwyl, Municipales, de M. Laurent Kilchherr et M. Hervé Mange, Municipaux, ainsi que de Mme Claudine Luquiens, Secrétaire municipale, Mme Samatha Kucharik, Boursière communale, M. Yann Le Mercier, Chef de service – Extérieurs et voirie et de M. Christophe Hermanjat, Chef de service – Bâtiments & énergie.

Le préavis 012/2021-2026 nous a été présenté par M. Hervé Mange, Municipal en charge du patrimoine immobilier, ainsi que par M. Christophe Hermanjat, Chef de service – Bâtiments & énergie.

## **Préambule :**

Lors de la reprise du guichet postal par Volg le 01.02.2022, la Commune a été sollicitée en tant que propriétaire du bâtiment, d'assurer l'accès aux PMR à l'aide d'une rampe, car l'escalier n'est pas conforme à la législation.

Un accord de co-financement du projet par La Poste, Volg et la Commune de Founex a été conclu avec un investissement forfaitaire de respectivement CHF 15 000 et CHF 30 000 pour les deux premiers, le solde étant à la charge de la Commune. Suite à l'appel d'offre en marché public, le cabinet Glatz & Nassisi Architecture Sàrl a été retenu. Une estimation de l'offre se monte à CHF 86 900 TTC, y incluant les réserves pour imprévus.

## **Considérations :**

Le fait que l'accès au bâtiment regroupant la poste et le magasin d'alimentation soit assuré uniquement par des escalier rend une mise en conformité indispensable pour les PMR. Le projet a été soumis et approuvé par l'AVACAH : il ne devrait ainsi pas y avoir de recours une fois la réalisation des travaux achevée (p. ex. pente plus raide en raison des contraintes de distance au niveau de l'hypoténuse, bloquée par un autre escalier).

Au plan financier, la Commission des Finances relève que les honoraires d'architecte s'élèvent à près de 18% du montant total : les autres postes compris dans le devis sont en ligne avec le budget attendu pour la construction d'une rampe de cette envergure.

## Conclusions :

Considérant la nécessité de mise en conformité de l'accès au bâtiment de l'épicerie comprenant l'office postal, la Commission des finances, unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers:

- D'approuver** le préavis No. 012/2021-2026 concernant la création d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée de l'épicerie;
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 86'900.00 TTC;
- D'autoriser** la Municipalité à mener les travaux décrits dans le préavis ;
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire;
- D'amortir** le solde de cet investissement, après déduction des participations de La Poste et de Volg, sur une durée e 10 ans.

Fait à Founex le 27 mai 2022

Les Membres de la Commission des Finances :

Nicolas DEBLUË

Armand du PONTAVICE

Vincent DAMBA

Philippe FARINE

Gerhard PUTMAN-CRAMER

François GIRARDIN

Robert SCHMOLL (excusé)



**Rapport de la Commission des Constructions  
sur le préavis N°12/2021-2026 concernant une demande de crédit de  
CHF 86'900.00 TTC pour la création d'une rampe d'accès PMR à  
l'entrée de l'épicerie**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Constructions a été convoquée en date du 16 mai pour la présentation du préavis précité en présence de tous nos Municipaux, ainsi que les chefs de services et la secrétaire municipale.

M. Hervé Mange a présenté le Préavis et a répondu à toutes les questions des membres de notre commission présents. M. Christophe Hermanjat, Chef de Service Bâtiments, nous a donné des compléments d'informations.

La commission s'est réunie le même jour pour débattre de ce préavis.

#### Préambule

La Municipalité a été approchée par Volg qui lui a fait part du besoin d'aménager une rampe pour l'accès à l'épicerie. Cet ajout correspondait également aux nécessités de la Poste qui a récemment déplacé ses services auprès de l'épicerie, suite à la fermeture des bureaux dans les immeubles de (l'ancienne) poste. Celle-ci a en effet l'exigence de fournir à toute la population un accès aisé aux services postaux. Un engagement formel a été signé par les deux instances à ce sujet.

Les deux parties ont ainsi proposé de financer le projet à la hauteur de CHF 15'000.- pour la poste et de CHF 30'000.- pour Volg.

Deux bureaux d'architectes ont répondu à l'appel d'offre de la Municipalité et un troisième a décliné. C'est finalement le bureau Glatz et Nassisi Architecture Sàrl qui a été retenu selon la procédure de marchés publics prévue pour les travaux principaux (maçonnerie et serrurerie).

Le projet proposé prévoit des nouvelles marches en pierre en substitution des anciennes et une rampe en maçonnerie traditionnelle, une balustrade métallique et des luminaires avec détecteur de personne. Nous avons été informés du fait que l'option d'une rampe métallique a été écartée, car jugée inesthétique dans le cadre de l'ancienne bâtisse de l'épicerie. De plus, cette option aurait été bruyante et son coût n'aurait pas été inférieur à la version choisie. Un bac fleuri du côté de la rampe d'accès complètera l'ouvrage.

A noter que le projet a été soumis à l'AVACAH (association pour la construction adaptée aux personnes handicapées). Cette dernière a validé une déclivité de la rampe légèrement plus prononcée par rapport aux normes requises, car la

configuration des lieux ne permettait pas de la prolonger, du fait du passage vers le dépôt du magasin.

## **Conclusion**

Considérant :

- 1- Qu'un accès aux personnes à mobilité réduite est un avantage pour notre épicerie et une obligation pour un service public tel que celui de la Poste ;
- 2- Que Volg et la Poste participent aux coûts des travaux ;
- 3- Que le projet nous apparaît adapté, compte tenu de la configuration des lieux ;

La Commission des Constructions, tout en souhaitant être tenue informée des choix esthétiques liés au projet, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis Municipal N° 12/2021-2026 relatif à la demande de crédit de CHF 86'900.- TTC concernant la création d'une rampe d'accès pour l'épicerie.

Ainsi fait à Founex, le 26 mai 2022

Pour la Commission des Constructions :

Lucy Axaam

Sylvain Camilo

Bernard Cintas

Letizia Farine

Serge Moser

Cédric Stern

Nicolas Ulmer